au service de leur communauté quelques-uns de ces montagnards, qui vivent en parias, hors des murs; il est même des villages, dont les habitants brahmanes se piquent de grande pureté, où ils ne peuvent jamais entrer. Peu scrupuleux sur le choix de leurs aliments, passionnés pour les liqueurs fortes et grands amateurs de viandes, ils mangent jusqu'à la chair des bêtes mortes. Le dernier temple bouddhiste d'Ellora porte le nom de Dhair-Wara, on ne sait à la suite de quelles circonstances ; mais il est certain qu'il passe pour un lieu pollué, et que plusieurs brahmanes d'Ellora refusent d'y entrer, ne serait-ce qu'à cause de son nom.

DHALAC ou **DAHALAC**, l'*Orine* des anciens, île de l'Abyssinie, dans la mer Rouge, sur la côte orientale, en face d'Arkiko, par 15° 58′ de lat. N. et 37° 54′ de long. E. Cette île, la plus grande de toutes celles de la mer Rouge, était très-peuplée et très-commerçante du temps des Ptolémées et du temps des Romains. On y fait aujourd'hui un petit commerce de cabotage qui a principalement pour objet l'eau conservée par les habitants dans de mauvaises citernes. Elève de chèvres à poils longs et soyeux; récolte et commerce de gomme laque.

DHAMDAHA, ville de l'Inde anglaise, dans le district de Purneah (présidence du Bengale). Jadis très-florissante, elle ne compte plus aujourd'hui que 7,000 hab.

Dhammapadam, titre d'un recueil de sentences écrit en pali, et qui peut passer pour un des monuments les plus anciens et les plus curieux de cet idiome, récemment exhumé, grâce aux beaux travaux de Burnouf et de Lassen. Ces sentences passent auprès des bouddhistes pour avoir été recueillies directement de la bouche du Bouddha Çakya-Mouni; certes, ce serait là une antiquité bien considérable et il est au moins vraisemblable que ce texte a dû subir, pour arriver jusqu'à nous, d'assez nombreuses altérations. Quoi qu'il en soit cependant, le *Dhammapadam* est considéré par les indianistes comme un document de haute valeur, et Weber l'a pris pour base d'un travail très-intéressant, inséré dans le t. XIV de la *Zeitschrift* de la Société orientale allemande. Du reste, mille détails caractéristiques viennent assigner à ce livre pali une date assez reculée; ainsi certains dogmes, certaines appellations bouddhiques, créés à une époque relativement plus récente, ne s'y trouvent pas. Quelques vers montrent positivement que l'ouvrage a été composé dans le nord de l'Indoustan. Déjà, en 1855, un savant danois, modeste, mais profondément érudit, M. N. Fausboll, avait publié le texte pali collationné soigneusement sur trois manuscrits de la bibliothèque de Copenhague et accompagné d'une traduction latine. M. Weber, par un de ces tours de force tellement familiers aux savants allemands qu'ils ne nous étonnent plus, a donné la traduction allemande dans le mètre de l'original; car le *Dhammapadam* est écrit en vers ou *gathas*, au nombre de 423. Ces 423 *gathas* sont réparties en 26 chapitres ou *vargas*, dont nous transcrirons les titres, afin de donner à nos lecteurs une idée du contenu de ce livre; ce sont, outre le premier, écrit en vers parallèliques : la *Prudence*, la *Pensée*, les *Fleurs*, le *Fou*, l'*Intelligent*, les *Nobles*, *Mille*, le *Mal*, *Châtiment*, l'*Age*, le *Même*, le *Monde*, le *Bouddha*, le *Bonheur*, l'*Amour*, la *Colère*, la *Souillure*, la *Justice*, le *Chemin*, *Divers*, l'*Eléphant*, le *Désir*, le *Bikkhou*, le *Brahmane*. L'hétérogénéité apparente de ces différents titres se comprendra facilement quand on saura qu'ils ne sont pour la plupart que le premier mot par lequel commencent les chapitres.

DHAMONY ou **DHAMONEE**, place forte de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, ancienne province de Malwa, à 149 kilom. N.-E. de Bopal, sur un rocher élevé; par 22° 31′ de lat. N. et 76° 29′ de long. E.; 3,000 hab. Cédée aux Anglais en 1818.

DHANANDJAYA, personnage de la mythologie indienne, nommé aussi **Ardjouna**, le troisième des princes Pandavas, fils de Counti et de Pandou, suivant les uns, du dieu Indra, suivant les autres. Il enleva la sœur de Crichna, nommée Soubadhra, dont il fit son épouse et dont il eut Abhimanyou. Obligé de se déguiser à la cour du roi Virâta, il avait pris le singulier personnage d'hermaphrodite apprenant aux enfants à chanter et à danser. Dirigé par les conseils de son beau-frère, il se distingua dans la guerre que les Pandavas eurent à soutenir contre les Côravas. Il avait un singe sur son enseigne, ce qui lui a valu le surnom de *Capidhwadja*. Crichna lui donna des preuves particulières d'amitié, et daigna même, pour raffermir son courage, lui révéler sa nature divine et l'ordre qui régit le monde. C'est là ce qui forme le sujet de ce livre, fameux épisode du *Mahâbhârata*, intitulé *Bhâgavat-Gita*. Si Dhanandjaya recueillit de la gloire dans cette guerre désastreuse, il y fit aussi une grande perte. Il eut à regretter son propre fils Abhimanyou, tué par le roi de Sindhou, Djayadratha. Il vengea cette mort dans le sang, et, entre autres victimes, un fils de sa mère, Carna, succomba sous ses coups. La victoire resta à son parti; Youdhichthira, son frère aîné, monta sur le trône, qu'il laissa au petit-fils d'Ardjouna, nommé Parikchit. Quant à Dhanandjaya lui-même, dégoûté du monde, se voyant affaibli, surtout abattu par la mort de Crichna et la destruction de toute sa famille, il se retira dans la solitude et devint *dandi*, c'est-à-dire anachorète portant le bâton.

DHANDIAM s. m. (dan-di-amm). Cordon brahmanique, signe distinctif et caractéristique des brahmes de l'Inde.

— **Encycl.** Ce cordon se compose de trois petites ficelles formées chacune de neuf fils, et se porte en bandoulière, de l'épaule gauche à la hanche droite. Le coton dont il est fait doit être cueilli sur la plante de la propre main d'un brahme, être cardé et filé par des personnes de la caste des brahmes, afin qu'il ne puisse contracter de souillure en passant par des mains profanes. Lorsque les brahmes sont mariés, leur cordon a neuf ficelles au lieu de trois. L'investiture du cordon brahmanique se fait à l'âge de cinq à neuf ans: elle donne lieu à des fêtes solennelles, et souvent aussi à des dépenses considérables. Cet acte est le plus imposant et le plus solennel de la vie d'un brahme; avant qu'il soit accompli, le brahme n'est pas au-dessus des autres hommes.

Quelques autres Indous partagent avec les brahmes l'honneur de porter le triple cordon; tels sont: les djeinas, les kchatryas ou rajahs, les veissiahs et même les pautchalas. Le cordon brahmanique s'appelle *dhandiam* en langue télinga; mais en sanscrit il porte le nom de *yegnopavitam* et en tamoul celui de *ponnoul*.

DANOUANTARA ou **DANAVANDRI**, sage des premiers temps dans la mythologie indoue. Il se rendit surtout célèbre dans la médecine dont il est regardé comme le dieu. Lors de l'extraction de l'*omrita* ou ambroisie, par les dieux, c'est lui que l'on vit s'élancer de la cime du Merou, tenant dans sa main un baril de l'immortelle liqueur. Ce sage n'a point de temple particulier, mais il est honoré conjointement avec Vichnou, dont il est regardé comme une des faces.

DHAOUMAAIODA, sage indien qui eut trois disciples dont le *Mahâbhârata* célèbre en style patriarcal les hautes vertus. Ils se nommaient Trépamaniou, Arouni, Véda. Le dernier eut pour élève le célèbre Outanka, connu par l'adresse avec laquelle il força le roi des serpents à lui rendre les pendants d'oreille de la reine, épouse du roi Paoutchpa.

DHAR ou **DHARANOUGOUR**, ville de l'Indoustan, présidence de Madras, dans l'ancienne prov. de Malwah, à 45 kilom. S.-O. d'Indore, capitale d'un petit Etat mahratte placé sous le protectorat de l'Angleterre; 15,000 hab. Cette ville, très-ancienne et autrefois très-florissante, est entourée d'un mur de terre et renferme quelques monuments remarquables. Le fort, détaché de la ville, est entouré d'une muraille de 9 mètres de hauteur avec des tours rondes et des tours carrées. Ses rajahs descendent, dit-on, d'une des plus illustres familles mahrattes. Jadis elle couvrait un espace bien plus considérable et renfermait une population de 60,000 hab. Dans ses environs, l'opium est cultivé sur une large échelle.

DHARMAPATAN, ville de l'Indoustan anglais. V. BHATGONG.

DHARMA POUTRA, surnom qu'on donne, dans la mythologie indoue, au pândava Youdhichthira, parce qu'on le suppose fils d'Yama, dont un des noms est Dharma, *dieu de la justice*.

DHATA et **VIDHATA**, déesses du jour et de la nuit dans la mythologie indoue. Elles sont représentées assises et tissant des vêtements noirs et blancs. A leurs côtés, six jeunes gens, représentant les six saisons de l'année indoue, font tourner une roue à douze crans, qui symbolise l'année avec ses douze mois.

DHAWALAGIRI ou **DAOULAGHIRI**, montagne de l'Asie centrale, un des plus hauts sommets de la chaîne de l'Himalaya, sur les limites du Thibet et du Népaul, par 29° 30′ de lat. N. et 79° 35′ de long. E. Ce pic, un des plus élevés de la chaîne himalayenne et du monde entier, atteint 8,187 mètres d'élévation.

DHÂYYÂS, mot sanscrit désignant certaines prières en usage dans le culte primitif aryen. Le nom féminin *dhâyyâ*, dit M. Névi dans son intéressant travail sur le mythe du Ribhavas, a désigné, fort anciennement sans doute, la prière récitée pour exciter le feu du sacrifice sur les bûchers allumés aux trois places consacrées de l'autel. C'est aussi l'explication que donne Wilson, dans son dictionnaire sanscrit. Suivant ce dernier auteur, *dhâyyâ* dériverait irrégulièrement de la racine *dhi*, contenir. *Dhâyyâ* caractérise généralement, dans la liturgie indienne, les courtes prières dont l'efficacité soutient les êtres et supplée à ce qui manque au sacrifice. Il n'est pas besoin, ajoute M. Névi, de prouver que cette valeur du nom des *dhâyyâs* répond complétement au pouvoir supposé des prières liturgiques dans la pratique des cultes indiens. Cette importance du rôle préservateur et réparateur que joue la *dhâyyâ* dans le sacrifice, dont les Rákschasas, ennemis des cérémonies sacrées, recherchaient le moindre vice pour en détruire le mérite, ressort clairement de ce passage de l'*Aitaréya Brahmana* : « C'est par les *dhâyyâs* que Pradjâpati a soutenu ces mondes. » Le sacrificateur soutient aussi ces mondes par les *dhâyyâs*. Partout où les dévas ont découvert une infraction au sacrifice, ils la réparent par les *dhâyyâs* : c'est là la qualité essentielle de ces prières.

D'HÈLE (Thomas), auteur dramatique, né dans le comté de Glocester vers 1740, mort en 1780. Il s'essaya avec succès sur la scène française. Son nom, qu'il francisa en même temps que son talent, était **Hales**. Il a composé des opéras-comiques assez bien conçus, écrits avec correction et beaucoup d'esprit. Trois surtout vivront par la musique de Grétry : ce sont le *Jugement de Midas* (1778); l'*Amant jaloux* (1778); les *Evénements imprévus* (1779), dont il a enrichi la Comédie-Italienne. On lui doit aussi une parade restée fameuse, que jouait Volange sur son théâtre de planches, *Gilles ravisseur*. Un plaisant quiproquo, bien fait pour réjouir nos aïeux, se trouve dans cette farce un peu grasse. Gilles a volé une pendule, l'amant a enlevé sa maîtresse, le père trouve Gilles; ce dernier avoue son vol, le père parle de sa fille : « Quand tu l'as eue, qu'en as-tu fait? — Je l'ai portée dans ma chambre, répond Gilles. — Après? — Je l'ai jetée sur mon lit. — Qu'a-t-elle fait? — Elle a sonné. — Ah! l'honnête fille! » s'écrie le père. Un jour, forcé de se battre avec l'homme qui l'insulte parce qu'il ne peut lui rendre un argent prêté, d'Hèle fait sauter l'épée de son adversaire, et dit à ce dernier avec tout le flegme anglais : « Si je n'étais pas votre débiteur, je vous tuerais; si nous avions des témoins, je vous blesserais; nous sommes seuls, je vous pardonne. » Ce ne fut pas la seule aventure qui lui advint avec ses créanciers, si l'on s'en rapporte à ce qu'a écrit de notre auteur son collaborateur Grétry, qui dut un jour lui porter dix louis en toute hâte pour l'empêcher d'aller au For-l'Evêque. « Son lit était entouré d'huissiers, dit Grétry, d'Hèle s'étant laissé condamner par défaut, à l'instance de la femme qui lui avait dépensé le reste de sa fortune, et qui exigeait encore le loyer de la chambre qu'elle lui avait donnée chez elle. » Grétry raconte un fait qui prouve que d'Hèle brillait au moins autant par le sans-gêne que par l'esprit. Une fois se trouvant seul chez un de ses amis, l'auteur de *Gilles ravisseur* dépouille le vêtement que les femmes de sa nation ne peuvent nommer sans rougir, en décroche un qu'il trouve plus à sa convenance, y glisse une jambe, puis une autre, et s'en va le soir au Caveau, très-fier de sa capture. L'ami croit reconnaître son bien; il s'approche du librettiste, lui passe la main sur la cuisse, constate que c'est bien là son drap et lui dit : « Pardonnez-moi, monsieur, ne sont-ce pas là mes culottes? — Oui, dit l'autre, je n'en avais point. » L'histoire ne dit pas si l'ami se contenta de cette réponse britannique. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que d'Hèle poussait un peu loin la bizarrerie du caractère. Les gens de lettres ses contemporains l'accusèrent d'ingratitude. Grétry prétend qu'absorbé dans ses idées d'Hèle n'oubliait ses bienfaiteurs que parce que lui-même il avait oublié ses bienfaits.

DHELLI, ville de l'île de Timor. V. DILLI.

DHEUNE, petite rivière de France (Saône-et-Loire), qui sort de la forêt d'Avoise, passe à Saint-Bérain, à Saint-Léger, à Dennery, à Chagny, forme la limite entre les départements de la Côte-d'Or et de Saône-et-Loire, rentre en Saône-et-Loire, passe à Saint-Martin-en-Gâtinais, et tombe dans la Saône à Verdun, sur la rive droite, vis-à-vis de l'embouchure du Doubs sur la rive gauche. Cours de 65 kilom.

DHEYRA s. f. (deï-ra). Sorte de contribution, dissimulée sous le titre d'amendes, que le gouvernement marocain prélève sur les personnes, proportionnellement à leur fortune présumée.

DHIMAL s. m. (di-mal). Linguist. Idiome himalayen.

DHIOLIBA ou **NIGER**. V. KOUÂRA.

DHOAK ou **ZOHAK**, nom d'un roi persan de la dynastie des Pischadiens. Ce prince appartient à l'histoire semi-fabuleuse des Persans, qui ont conservé sur son compte des légendes fort curieuses. Des linguistes orientaux, suivant leur procédé ordinaire d'étymologies risquées, ont essayé d'expliquer le nom de Dhoak en le décomposant en deux mots persans *deh ak*, *dix vices*. On croit que son véritable nom était **Piurarb**, ce qui, d'après les anciennes racines iraniennes, signifierait *dix mille chevaux*. Dhoak est surtout célèbre par sa cruauté; après s'être emparé du trône en assassinant son prédécesseur, il tint tout ce que promettait un semblable début. Il inventa plusieurs supplices fort ingénieux ou aggrava ceux qui existaient déjà. La légende rapporte que le démon, ayant pris une forme humaine, se mit à son service pendant deux ans; au bout de ce temps, il demanda pour tout salaire la permission de baiser les deux épaules du roi, qui y consentit. Mais, à peine le démon eut-il touché de ses lèvres la chair du roi, qu'il s'y déclara instantanément deux ulcères, incessamment rongés par deux serpents. Aussi Dhoak reçut-il le surnom de *Mar* (en persan *serpent*). Pour soulager ce mal horrible, Dhoak faisait tuer chaque jour deux hommes, et en appliquait la cervelle encore chaude sur ses plaies. Une partie des malheureuses victimes destinées à cet horrible but réussirent à s'échapper, grâce à la bonne volonté des serviteurs du roi, qui les laissaient fuir et employaient des cervelles de moutons. Ce sont ces fugitifs, disent les chroniques persanes, qui, réunis ensemble, formèrent plus tard la nation des Curdes ou Kourdes. Mais les sujets de Dhoak ne subirent pas longtemps cet impôt sanglant qu'on prélevait sur eux. Conduits par un forgeron d'Ispahan, nommé Gas, à qui l'on avait enlevé un de ses enfants, ils proclamèrent roi Féridonn; prince du sang royal. Féridonn s'empara de Dhoak et l'enferma dans une caverne des montagnes du Damavend. Dans le *Lebtarikh*, il est dit que Dhoak avait un frère nommé Kous Fildendan (kous, *dent d'éléphant*). Ce Kous n'est autre que le Chus, fils de Chanaan, qui, d'après les Hébreux, fut le père des Ethiopiens ou *Chouschim*. On prétend qu'il régnait sur l'Ethiopie, le Zanguebar, la Cafrerie même, enfin sur tous les pays qui produisaient l'ivoire (d'où son nom de *Dent d'éléphant*).

DHOAK est encore le nom d'un poëte persan célèbre, d'un saint musulman, et d'un iman du Khorassan.

DHOLE s. m. (do-le). Mamm. Espèce de chien que l'on trouve dans les Indes orientales et dans l'Afrique méridionale : *Les* DHOLES *se réunissent en troupes nombreuses pour chasser les gazelles, ce qu'ils font ordinairement en plein jour, afin d'éviter autant que possible la dangereuse rencontre des léopards et des lions.* (Boitard.)

DHOLPOUR ou **DHOLPOOR**, ville de l'Indoustan anglais, présidence du Bengale, dans l'ancienne province d'Agra, à 54 kilom. S.-O. de cette dernière ville, capitale d'un petit Etat mahratte placé sous le protectorat anglais, sur le Tchoumboul, par 26° 42′ de lat. N. et 75° 39′ de long. E.; 18,000 hab. Ville très-ancienne et dont les environs sont très-riches et très-fertiles.

DHOTÉE s. m. (do-té). Nom donné à certaines pièces du vêtement des Indous.

— **Encycl.** Tout Indou porte deux *dhotées*. Ce sont deux pièces d'étoffe, dont l'une s'attache autour des reins, et l'autre se place sur la tête ou sur les épaules. La première forme une sorte de jupe. Généralement elle ne fait qu'une fois le tour du corps, tandis que le *sarée* tourne deux, trois ou même quatre fois. Les bouts se plissent par devant comme ceux du *saree*, et lorsqu'on les passe entre les jambes pour les replier dans la ceinture, par derrière, le *dhotée* forme une sorte de caleçon. L'autre *dhotée* se passe par-dessus les épaules et la tête, ou seulement en sautoir sur la poitrine, comme une écharpe de montagnard écossais.

Sauf les dimensions, le *dhotée* aujourd'hui en usage ne diffère en rien de ceux qu'on voit sur les bas-reliefs indiens d'il y a deux mille ans. Dans les fresques des souterrains d'Ajunta, on trouve des personnages vêtus du *dhotée*, avec des plis pendants par devant, comme on les porte aujourd'hui, et un bout passé par-dessus l'épaule droite. Du reste, ce qui explique l'ancienneté et l'universalité du *dhotée*, c'est sa merveilleuse appropriation aux conditions climatériques de l'Inde. Il serait impossible, en effet, d'inventer rien de plus commode, soit pour marcher, soit pour s'étendre, soit pour s'asseoir. Pendant les longues marches forcées, les officiers, connaissant les habitudes des cipayes indigènes, les ont dispensés du pantalon européen, et leur ont fait faire, vêtus de *dhotées* seulement, des marches de dix lieues par jour, tandis qu'avec des pantalons ils auraient eu de la peine à parcourir le tiers de cette distance.

DHOUNDHOUMÂRA, personnage qui figure dans la mythologie indienne comme roi d'Ayodhyâ, de la ligne solaire, dont le nom propre est Couvalâswa. Il fut surnommé Dhoundhoumâra pour avoir donné la mort à un génie malfaisant, appelé Dhoundhou, qui incommodait le saint solitaire Outtanka. Ce monstre vomissait des flammes, obscurcissait la lumière du soleil et soulevait des tourbillons de poussière. Couvalâswa vainquit le monstre après avoir perdu, dans cette expédition, quatre-vingt-dix-sept fils sur cent qu'il avait.

Dhoûrtta Samâgama, titre d'une comédie sanscrite, sorte de farce qui pèche contre l'élégance et le bon goût, mais qui cependant n'est pas dépourvue de gaieté. Un *djangama* ou mendiant d'une classe particulière, nommé Viswânagara, se dispute avec son disciple la possession d'une courtisane, Anargasenâ. Ils soumettent le sujet de leur contestation au brahmane Asadjdjâti Misra, qui fait métier de résoudre les points de droit difficiles, et celui-ci décide que la demoiselle restera sous sa protection, comme arbitre, jusqu'à ce qu'il puisse être décidé à qui elle appartient. On voit que cette farce a quelque analogie avec la fable de La Fontaine l'*Huître et les plaideurs*. Le nom de l'auteur de *Dhoûrtta Samâgama* est resté inconnu.

D'HOZIER, nom d'une famille de généalogistes célèbres. V. HOZIER.

DHRITARÂCHTRA, personnage qui, dans la mythologie indienne, est le père des princes appelés Côravas. Les uns le font fils du roi Vitchitravîrya, les autres du mouni Vyâsa, frère aîné de Vitchitravîrya. Ils disent que le prince étant mort sans enfants, le mouni

épousa sa veuve, dont il eut Dhritraâchtra et Pândou, et, de plus, l'esclave de cette femme, qui lui donna Vidoûra. Il est possible de concilier les deux traditions en supposant que Vyâsa devint le père spirituel des jeunes princes qu'il se chargea d'élever. Dhritarâchtra était aveugle, et ce fut son jeune frère Pândou qui monta sur le trône. Mais celui-ci, dégoûté du monde, se retira dans la solitude, laissant à Dhritarâchtra le soin du royaume et la tutelle de ses enfants. Les affaires étaient en outre dirigées par un autre frère aîné de Vitchitravîrya, nommé Bhîchma, qui avait résigné ses prétentions au trône, et s'était réservé le droit de donner des conseils. Dhritarâchtra avait pour épouse Gândhârî. On lui donne cent enfants, dont l'aîné était Douryodhana, prince dur et ambitieux, qui profita de l'influence qu'il avait sur un père aveugle et âgé pour persécuter ses cousins les Pândavas. Les deux branches des Côravas et des Pândavas avaient au trône des droits égaux dont les armes seules pouvaient décider la légitimité. Les Pândavas étaient les fils d'un prince qui avait régné à la place de son aîné; les Côravas étaient les fils de cet aîné appelé à la régence. La victoire se déclara pour les Pândavas; tous les Côravas périrent dans cette guerre désastreuse, qui, dit-on, coûta la vie à sept millions d'hommes. Dhritarâchtra survécut à ses enfants et se retira dans la solitude où, par la religion, il chercha à se consoler de ses malheurs.

DHUIS, petite rivière de France (Aisne). Elle prend sa source près d'Artouges, et se jette dans le Surmelin au-dessous de Condé. Ses sources, fort abondantes, ont été achetées par la ville de Paris.

La dérivation des eaux de la Dhuis, terminée dans le cours de l'année 1865, fournit en 24 heures 40,000 mètres cubes d'eau, qui sont distribués dans les hauts quartiers de Paris. Elle est faite au moyen d'une conduite unique qui prend les eaux de la Dhuis dans le département de l'Aisne, auprès de Pargny, et qui reçoit sur son parcours celles du Surmelin. Cette dérivation a lieu dans une conduite libre en maçonnerie, de $118,006^m,65$ de longueur, et dans une conduite forcée en fonte de $16,057^m,70$ de longueur, ce qui donne en total à la dérivation une longueur de $134,064^m,45$. La pente de la conduite libre est de $0^m,10$ par kilomètre, celle de la conduite forcée est de $0^m,55$ par kilomètre, la pente totale est de $20^m,622410$. La conduite libre a pour diamètre de sa section circulaire $1^m,45$ entre les sources de la Dhuis et le siphon qui amène les eaux de la vallée du Surmelin; et $1^m,65$ entre le siphon du Surmelin et Paris. Les siphons sont formés d'une seule conduite en tuyaux de fonte dont le diamètre est $0^m,80$ au delà du siphon du Surmelin, et 1 mètre en deçà. Les eaux de dérivation, après avoir traversé des rivières sur des ponts de $2^m,80$ à $2^m,90$ de largeur entre les têtes, viennent se déverser dans le réservoir de Saint-Fargeau, à Ménilmontant.

Cet ouvrage, d'une importance considérable, couvre une surface de 21,775 mètres carrés, et renferme 100,000 mètres cubes d'eau. Il a coûté 15,537,208 fr. 56 c.; cette dépense se décompose comme suit : 1° dérivation proprement dite, 11,597,208 fr. 56 c.; 2° réservoir de Ménilmontant et acquisition de terrains, 3,940,000 fr. A ce travail gigantesque, qui assure l'alimentation de l'eau dans les quartiers qui en étaient autrefois privés, viendra bientôt se joindre : la dérivation de la Somme-Soude, qui doit fournir 60,000 mètres cubes dans les quartiers moyennement élevés, et dont la dépense est évaluée à 24 millions; ainsi que celle des sources de la Vanne, qui fourniront 70,000 mètres cubes pour les quartiers bas; la dépense de cette dérivation est estimée à 20 millions. Ces trois dérivations, devant amener ensemble 170,000 mètres cubes en 24 heures, élèveront à 350,000 mètres cubes le volume d'eau fourni à Paris, et porteront à 200 litres la consommation par habitant.

DHUNIA s. m. (du-ni-a). Laveur d'or indou.

— **Encycl.** Les *dhunias* appartiennent à la dernière caste des montagnards des hautes provinces de l'Inde anglaise. On sait que tout Indou qui renonce à la profession affectée à sa caste devient aussitôt paria. Les *dhunias* forment une des innombrables subdivisions de la quatrième caste de la religion brahmanique, c'est-à-dire celle des *sudras* ou artisans, laquelle a été engendrée par les pieds de Brahma. Cette caste des sudras, incomparablement la plus nombreuse de toutes, se subdivise en autant de classes qu'il y a de métiers. Quant aux *dhunias*, on ne saurait expliquer pourquoi la profession qu'ils font de laver l'or semble les désigner au mépris des autres sous-castes. Il n'emploient, pour extraire l'or des sables du lit des ruisseaux aurifères, qu'une sorte de sas mobile fait de roseaux, mais qui est d'ailleurs d'une construction excellente.

DHURNA s. m. (dur-na). Sorte de protestation contre un acte injuste, usitée chez les Indous, et qui consiste à s'asseoir silencieusement dans un lieu public et à y rester immobile jusqu'à ce qu'on ait obtenu satisfaction.

— **Encycl.** Le *dhurna* est un usage très-ancien, dont l'origine est d'ailleurs inconnue. Celui qui s'assied *dhurna*, c'est-à-dire qui s'assied pour pleurer, s'arrête dans un lieu public, et, sans changer de position, sans prendre aucune nourriture, reste exposé à toutes les intempéries jusqu'à ce que la personne contre qui le *dhurna* est employé ait obtempéré à la demande qui lui est faite. Les Indous sont convaincus que l'esprit de ceux qui meurent assis en *dhurna* revient tourmenter leurs impitoyables ennemis. Cette pratique est souvent mise en usage d'individu à individu, pour forcer le payement d'une dette ou pour contraindre le créancier à la remettre. L'effet en est d'autant plus grand que ceux à la porte desquels le *dhurna* a lieu se croient obligés, pour le conjurer, de ne plus se livrer à aucune sorte d'occupation et de s'astreindre au jeûne le plus austère pendant toute sa durée. On dit même que quelquefois le plaignant donne sa procuration à un brahmine pour qu'il aille s'asseoir *dhurna* à sa place, dans l'espérance que son caractère sacré produira une plus forte impression. Un exemple saisissant de *dhurna* est cité par l'évêque Héber dans son *Journal de voyages*; c'est celui de plus de 300,000 hommes abandonnant leurs maisons, leurs fermes, leurs boutiques et tous leurs travaux pour venir s'asseoir *dhurna* dans une plaine aux environs de Bénarès, et protester ainsi à leur manière contre une taxe sur les maisons nouvellement imposée par le gouvernement anglais. Il fallut toute la prudence et toute l'intelligence des magistrats anglais de Bénarès pour se tirer de ce pas difficile et renvoyer chez elle cette population fanatique.

DHYA-EDDYN (Abou-Mohammed-Abd-Allah, surnommé), poëte arabe, né en Espagne à une époque incertaine. Il acquit une grande réputation. On a de lui un poëme sur l'art métrique, intitulé *Cassidéh Khezerdjyiéh*, dont la bibliothèque de l'Escurial possède plusieurs manuscrits, et qui a été publié avec une traduction latine par Guadagnoli à la fin de sa grammaire arabe (Rome, 1642). Le surnom de ce poëte signifie *Splendeur de la religion*.

DI préfixe. V. DIS.

DIA (gr. *dia*, à travers, avec, de, par, etc.). Préfixe inséparable qui entre dans la composition de certains mots, avec des sens très-variés.

DIA interj. (dia). Mot dont se servent les voituriers pour faire aller leurs chevaux à gauche.

— Fam. *N'entendre ni à dia ni à huhau*, N'écouter aucune raison. ‖ *L'un tire à dia et l'autre à huhau*, Se dit de deux personnes qui, dans la conduite de l'affaire dont elles sont chargées, prennent des moyens qui se contrarient :

La brutale partie alors veut prendre empire
Dessus la sensitive, et l'on voit que *l'un tire*
A dia, l'autre à huhau. MOLIÈRE.

— s. m. Entom. Espèce de la famille des cycliques.

— **Encycl.** Ce mot sert à faire aller les chevaux à gauche, suivant l'Académie, à droite selon Trévoux. La contradiction apparente qui résulte du témoignage de ces autorités provient, suivant Chevallet, de ce que à droite et à gauche sont des expressions relatives; elles sont tout à fait dépendantes de la position que l'homme occupe au moment où il commande au cheval. L'Académie, ajoute-t-il, suppose que le charretier se tient du côté gauche du cheval, comme c'est l'ordinaire, tandis que Trévoux suppose qu'il est placé vis-à-vis de la tête de l'animal, ce qui a lieu lorsqu'il saisit les guides pour lui faire franchir un obstacle ou un mauvais pas. Ce qui est bien certain, c'est que, dans une grande partie de la France, les charretiers disent *dia* pour à droite, et nous croyons fermement qu'ils ont raison contre l'Académie (v. HUE). Notre *dia* n'est autre chose que le breton *dia*, *diaz*, *dicha*, *deha*, mots employés par les charretiers pour faire aller leurs chevaux à droite. Ces mots sont dérivés du celtique : kymrique *deheu*, *deau*, droit, qui est à droite, *dexter*, cornique *dehou*, *dyhou*, armoricain *déhou*, *dihou*, *déou*, *diou*, irlandais *deas*, même sens. Ces mots se rapportent eux-mêmes, comme le latin *dexter* et le grec *dexios*, même sens (v. DEXTRE), au sanscrit *dakshina*, droit, venu lui-même de *daksha*, fort, capable, habile. La racine est *daksh*, être fort, capable. Le celtique remplace le *ksh* du sanscrit par *h*. Les mots celtiques qui étaient à l'usage du peuple, tels que *dia*, sont précisément ceux qui ont passé en plus grand nombre dans notre langue.

DÏA s. f. (di-a). Sorte de vendetta en usage chez les Arabes.

— **Encycl.** Avant la domination française, les tribus voisines vivaient dans un état permanent de luttes et de contestations, pour des intérêts quelquefois minimes. Un empiétement accidentel de terrain était le plus souvent le point de départ de guerres où l'on déployait le plus grand acharnement, et qui donnaient lieu à des compensations réglées par des arbitres nommés par les deux partis. Mais, à la suite de ces luttes, les haines de familles survivaient presque toujours aux arrangements, qui ne satisfaisaient que les intérêts généraux, et le sang versé réclamait la loi du talion, la *daïa*, sang pour sang. Rien ne pouvait soustraire à l'exercice de ce droit de vengeance le plus proche parent de la victime; s'abstenir, c'était se déshonorer. Les offensés disaient à leurs ennemis : « Il y a du sang entre nous, » et la vengeance était poursuivie jusqu'à ce que l'on eût livré le coupable ou payé le prix du sang, en argent ou en troupeaux. Cet usage barbare remonte très-loin. L'intervention de l'autorité française, dans les contestations de tribu à tribu et dans les affaires d'assassinats a considérablement affaibli cette ardeur de vengeances personnelles en faisant promptement justice des coupables.

DIA, nom ancien des îles de Naxos et de Standia.

DIABASE s. f. (di-a-ba-ze — du gr. *diabasis*, passage). Minér. Syn. de DIORITE.

— Entom. Genre d'insectes diptères.

DIABATHRARIUS s. m. (di-a-ba-tra-ri-uss — rad. *diabathrum*). Entom. Genre de coléoptères de la famille des curculionides.

DIABATHRUM s. m. (di-a-ba-tromm — mot lat., formé du gr. *dia*, à travers; *bathron*, degré). Antiq. Nom que les Romains donnaient à une sorte de pantoufle ou de sandale, d'origine grecque : *Le* DIABATHRUM *était une chaussure de femme. Quelquefois, il est vrai, elle est attribuée à des hommes, mais alors c'est par moquerie, et pour tourner en ridicule une mise efféminée.*

DIABBIE, ville d'Afrique, dans la Guinée supérieure, capitale du royaume d'Amina, à 176 kilom. E. de Coumassie, près de la côte d'Or.

DIABÈTE s. m. (di-a-bè-te — gr. *diabêtês*; de *diabainein*, passer à travers). Pathol. Maladie qui est caractérisée par une excrétion très-abondante d'urine contenant une matière sucrée : *Le* DIABÈTE *confine à la phthisie.* (V. Hugo.)

— Physiq. *Diabète* ou *Vase de Tantale*, Vase muni d'un siphon, disposé de manière qu'au moment où il se trouve rempli jusqu'au bord, la liqueur qu'il contient s'écoule tout entière dans le pied.

— **Encycl.** Méd. I. DIABÈTE SUCRÉ. Cette maladie, qu'on désigne aussi sous le nom de *glycosurie*, ne paraît pas avoir été connue avant Celse; encore, à cette époque, ne pouvait-on la diagnostiquer que par l'abondance des urines. Ce ne fut que vers la fin du XVIIIe siècle que Pool, Dobson et Cowley démontrèrent la présence du sucre dans les urines de certains malades. Depuis lors, de nombreuses recherches ont été faites sur le *diabète* et l'on possède aujourd'hui d'excellents travaux sur ce sujet.

— *Causes*. L'étiologie du *diabète* est encore peu connue. On sait seulement que cette affection est rare dans l'enfance et dans la vieillesse, qu'elle ne se rencontre guère que sur des sujets âgés de trente à quarante-cinq ans. Les hommes y sont plus exposés que les femmes. L'influence du climat n'est pas encore bien démontrée, mais des faits nombreux portent à croire que cette maladie est plus fréquente en Angleterre et en Hollande qu'en France. Presque tous les médecins sont d'accord pour mettre au nombre des causes prédisposantes ou occasionnelles l'impression du froid, l'humidité, l'alimentation insuffisante ou exclusivement végétale, l'usage immodéré des boissons fermentées, les excès vénériens. Claude Bernard produit à volonté le *diabète* chez les animaux, en piquant un point déterminé sur le plancher du quatrième ventricule cérébral. Cette expérience semble prouver que certaines affections des centres nerveux doivent provoquer l'explosion du *diabète* sucré. Quelques auteurs ont regardé la phthisie pulmonaire comme une cause de *diabète*, mais elle en est plutôt la conséquence.

— *Physiologie et anatomie pathologiques*. Depuis Rollo qui, un des premiers, écrivit sur le *diabète*, jusqu'aux expériences de Claude Bernard et de Schiff, l'histoire de cette affection est restée enveloppée de nuages. Pour le premier, la glycosurie n'était qu'une perversion des fonctions de l'estomac, dont les sucs avaient la propriété de changer en sucre les substances alimentaires ingérées. Plus tard, Nicolas et Gueudeville placèrent le siége de la *phthisurie sucrée* dans le tube digestif et la regardèrent comme le résultat d'une affection intestinale. Mead pensait que le *diabète* était dû à un état morbide de la bile; Cullen, après avoir quelque temps partagé cette opinion, changea de théorie et plaça la cause du *diabète* dans un vice des puissances assimilatrices ou de celles qui convertissent les aliments en vrais fluides. Jusqu'à Claude Bernard, on avait toujours cru que l'économie animale ne puisait ses principes immédiats que dans le règne végétal, pour se les assimiler ensuite par un travail ultérieur. Le sucre lui-même ne pouvait être introduit dans l'économie que par l'alimentation, et il devait se rencontrer en quantité d'autant plus grande chez les différents animaux que ceux-ci faisaient usage de matières plus féculentes et plus sucrées. Les herbivores devaient produire beaucoup plus de sucre, tandis qu'on ne devait pas en rencontrer chez les carnivores, qui se nourrissent exclusivement de viandes et de graisse, substances que l'intestin était incapable de transformer en sucre. Claude Bernard a complétement détruit cette théorie, en démontrant par de nombreuses expériences que le sucre se rencontre chez tous les animaux, dans toute la série animale, quel que soit le genre d'alimentation. Et pour prouver que les substances alimentaires ne sont pas l'unique source du sucre qu'on trouve dans l'économie, il a constaté la présence du sucre dans le sang d'animaux qui n'avaient pas encore vécu de la vie extérieure, chez les fœtus d'oiseaux aussi bien que chez les fœtus de mammifères. Il y avait donc une autre source de sucre que l'alimentation. Il s'agissait de la trouver. En recherchant dans les divers tissus de l'organisme la présence du sucre, Claude Bernard avait remarqué que le foie, à l'état normal, et quels que fussent les animaux sur lesquels il expérimentait, était le seul organe qui en fût imprégné. Le même fait se présentait chez l'homme, alors que celui-ci, en pleine santé, avait été tout à coup frappé par la mort. Raisonnant alors par analogie, l'expérimentateur conclut que, de même que le rein, le testicule, le pancréas, les glandes salivaires sont toujours imprégnées des liquides qu'ils sécrètent, le foie devait, lui aussi, sécréter, outre la bile, la glycose ou sucre de fécule dont il est toujours imprégné (v. FOIE pour plus de détails). Le foie est donc, d'après Claude Bernard, le siége du *diabète*. Cet organe, en effet, a toujours été trouvé altéré dans les autopsies qu'on a faites des sujets diabétiques. Le professeur Andral, sur cinq observations présentées à l'Académie des sciences, a rencontré invariablement une profonde altération du foie. Celui-ci, au lieu de présenter l'apparence de deux substances qu'on y rencontre à l'état normal, n'offrait plus qu'une coloration rouge brun des plus intenses et parfaitement uniforme. Cependant cette hypérémie du foie cesserait d'exister, d'après Claude Bernard, lorsque, le *diabète* amenant l'étisie, les malades succombent lentement. Lorsque la mort survient rapidement, le foie contient une grande quantité de glycose. Les reins sont ordinairement hypertrophiés et leur tissu est beaucoup plus vasculaire qu'à l'état normal. Cette altération est due principalement à l'activité insolite de ces organes. Les poumons, chez les individus qui succombent aux progrès de la maladie, sont presque toujours le siége d'une inflammation plus ou moins intense; on y rencontre souvent des tubercules. L'estomac présente aussi quelques altérations, mais on peut les rapporter à l'excitation anomale de cet organe, puisque les diabétiques sont le plus souvent atteints de boulimie. La vessie offre, en général, un épaississement considérable de ses parois. Le sang, plus séreux, moins riche en globules et en fibrine, contient toujours une grande quantité de sucre, surtout si on l'examine deux ou trois heures après le repas; c'est ce qui résulte des expériences de Bouchardat. Tous les tissus, après la mort, sont imprégnés de sucre; mais ce phénomène est purement cadavérique. « Si, dit Claude Bernard, on rend deux lapins diabétiques par la piqûre de la moelle allongée, et si, au moment de la plus grande intensité du phénomène, on les fait périr, l'un d'hémorragie, l'autre par strangulation, on verra que le premier n'offrira aucune trace de sucre dans ses tissus, tandis que les organes du second en seront imprégnés. » Le *diabète* artificiel produit par Claude Bernard est dû à une irritation du système nerveux, irritation transmise au foie par la moelle allongée et les nerfs du grand sympathique qui président aux fonctions de cette glande. Sous l'influence de cette excitation, le foie sécrète du sucre en plus grande abondance, et cette matière, entraînée dans le torrent circulatoire, passe à travers les poumons et les reins jusque dans les urines. Un physiologiste allemand, Schiff, développant et contrôlant les expériences du physiologiste français, prétend que « la piqûre du quatrième ventricule produit le *diabète*, parce qu'elle irrite les nerfs vaso-moteurs, d'où résulte la dilatation des vaisseaux du foie, et comme conséquence l'hypersécrétion. » Il répète souvent que la piqûre du quatrième ventricule n'a rien de spécifique; il montre qu'il n'est pas même nécessaire de blesser une partie du cerveau ou de la moelle allongée pour produire le *diabète*, car ce physiologiste développe d'une manière immédiate cet état morbide par une blessure de la moelle épinière elle-même. Cette blessure remarquable consiste à couper les cordons postérieurs de la moelle cervicale des mammifères, en respectant les cordons antérieurs. Schiff explique le phénomène en disant que le fait de la section détermine dans la partie supérieure des cordons postérieurs une irritation (identique avec celle que détermine la piqûre du quatrième ventricule) : cette irritation est transportée d'une manière réflexe aux origines des nerfs vasomoteurs dans le cerveau; ceux-ci, dont la continuité est partout intacte, car ni le cerveau, ni la moelle allongée, ni les cordons antérieurs de la moelle cervicale n'ont été lésés, la transmettent au foie. Le *diabète* produit par la piqûre du quatrième ventricule et les lésions analogues, lésions dont la dernière est la plus remarquable, est, suivant Schiff, d'une espèce spéciale : c'est le *diabète irritatif*. La piqûre du quatrième ventricule ou les lésions expérimentales analogues ne produisent jamais un *diabète* durable au delà de quelques heures ou d'un jour. On pourrait dire que le propre du *diabète* fugace est d'être irritatif; c'est en effet la loi

commune pour tous les irritants, d'épuiser bientôt leur action : l'irritabilité s'émousse vite et s'épuise. La paralysie, au contraire, a des effets durables. C'est l'espèce de *diabète* que Schiff dit avoir découverte. Le *diabète* paralytique se produit quand on coupe les cordons antérieurs de la moelle épinière, c'est-à-dire le faisceau des nerfs vaso-moteurs (Corvisart et Worms, *Union médicale*). » Telle est la théorie du physiologiste allemand, et, si elle ne paraît pas toujours très-claire, il n'en est pas moins vrai qu'on rencontre souvent dans la pratique ces deux espèces de *diabète*, l'une fugace, passagère, que l'on observe souvent après une chute, un coup sur la région du foie ou dans les accès d'épilepsie et d'hystérie, l'autre persistante, opiniâtre et qui fait, la plupart du temps, le désespoir des praticiens.

— *Symptômes*. Le *diabète* débute rarement d'une manière subite. Il est presque toujours précédé d'un malaise général et de quelques troubles particuliers du côté des organes digestifs, tels que des rapports nidoreux, un goût aigre dans la bouche, une douleur lente vers la région épigastrique. Bientôt après les malades commencent à être incommodés par une grande sécheresse de la bouche et de la gorge. La salive sécrétée en petite quantité est blanche, épaisse et écumeuse; la soif se fait sentir, et, d'abord modérée, elle ne tarde pas à devenir excessive. Il faut le plus souvent de 5 à 8 litres de liquide pour la satisfaire. Les urines sont rejetées en quantité toujours croissante, et l'on a vu des individus en rendre jusqu'à 82 (Baumes) et 100 (Fonseca) kilogrammes par vingt-quatre heures. Cependant la sécrétion urinaire est rarement aussi abondante. La moyenne est de 4 à 8 litres par jour; on voit même quelquefois des malades qui n'en rendent guère plus qu'à l'état normal. En même temps les forces et l'embonpoint diminuent; une faiblesse progressive se fait sentir dans les membres inférieurs. La quantité d'urine est généralement égale à la quantité de boissons ingérées. Cependant on observe des cas où elle est moindre, d'autres où elle est plus considérable. Ce liquide, immédiatement après son émission, présente un aspect moins coloré qu'à l'ordinaire dans l'état de santé; quelquefois il est incolore, généralement acide, sans odeur ammoniacale, d'une saveur sucrée. Les malades voient souvent les mouches et les abeilles venir se reposer sur les lieux où ils ont uriné pour y puiser le sucre qu'elles trouvent dans les fleurs. La densité de l'urine est considérablement augmentée; elle varie entre 1,020 et 1,074 à la température de 12 degrés centigrades (Bouchardat); placée dans le *polarimètre* de Biot ou dans le *saccharimètre*, elle dévie les rayons lumineux, comme le ferait une solution de sucre d'amidon. Le sucre extrait des urines glycosuriques est identique avec le sucre de fécule ou de raisin, et il présente toujours la même composition, alors même que les malades se nourriraient avec du sucre de canne. Bouchardat a évalué le poids du sucre relativement à celui de l'urine et il a trouvé une variation de un septième à un trentième du poids total. La quantité de sucre serait, d'après cet auteur, en rapport direct avec la quantité de fécule contenue dans les aliments ingérés par le malade.

Les moyens employés pour constater la présence du sucre dans les urines sont très-nombreux; un des plus simples consiste à évaporer le liquide, qui laisse déposer des cristaux plus ou moins rapidement, selon la quantité plus ou moins grande de sucre tenu en dissolution. Un autre moyen, c'est de faire bouillir dans un tube de verre ou dans une cuiller de métal, au-dessus de la flamme d'une lampe à alcool ou d'une bougie, une petite quantité d'urine avec un fragment de soude ou de potasse caustique. Le mélange, s'il contient de la glycose, prend, dès qu'il entre en ébullition, une teinte d'autant plus foncée que la proportion de sucre est plus considérable. On peut ainsi constater, d'après Bouchardat, la présence de 1 décigramme de glycose dans 1 litre d'urine. On peut encore expérimenter avec la liqueur bleue de Trommherz ou avec celle de Barreswil, qui sont d'une extrême sensibilité. On mélange une petite quantité de ce liquide avec de l'urine soupçonnée diabétique; on fait bouillir le tout dans un tube de verre, au moyen de la lampe à alcool; si le mélange ne contient pas de sucre, la liqueur restera bleue; dans le cas contraire, il se formera un précipité jaune rougeâtre de protoxyde de cuivre. Trousseau et Dumontpallier signalent la décoloration de la teinture d'iode par les urines diabétiques.

Outre la soif ardente qui caractérise le *diabète*, on trouve un autre symptôme, non moins remarquable et presque aussi constant : c'est un appétit vorace, une véritable boulimie. On a vu des malades manger dans les vingt-quatre heures une masse d'aliments évaluée au tiers du poids de leur corps. Ils aiment de préférence les matières sucrées et féculentes. Dès le début, malgré cet appétit féroce, les digestions semblent se faire avec assez de facilité; mais des troubles digestifs ne tardent pas à se montrer, tels que constipation, diarrhée, vomissements; les forces se perdent; les malades tombent dans la tristesse, l'abattement. Quelques-uns sont atteints d'amaurose ou de cataracte. Ils maigrissent de jour en jour; les désirs vénériens disparaissent; la peau est sèche, aride, écailleuse. La langue se couvre d'un enduit blanchâtre et la diarrhée devient persistante. Un prurit incommode, accompagné d'une éruption eczémateuse, se manifeste fréquemment du côté des organes génitaux, surtout chez les femmes. A tous ces symptômes s'ajoute une petite toux sèche, indice d'une affection tuberculeuse des poumons dont les progrès marchent avec une étonnante rapidité (Tardieu). Le sucre semble alors disparaître ou au moins se montre en plus petite quantité dans les urines; on pourrait croire à une amélioration, mais il n'en est rien. « L'émaciation et la faiblesse sont extrêmes, dit Tardieu; l'écoulement immodéré de l'urine finit par amener une dysurie plus ou moins douloureuse. Les membres inférieurs s'infiltrent de sérosité; des épanchements se forment dans les diverses cavités. Ces hydropisies peuvent être simplement dues à la cachexie, qui est la suite du diabète, ou se lier à l'existence d'une albuminurie concomitante. Les gencives, molles, rouges et tuméfiées, saignent au moindre contact; l'haleine exhale une odeur fétide; les malades sont plongés dans l'abattement le plus profond, et bientôt ils meurent dans le marasme le plus affreux, succombant presque invariablement aux progrès de la phthisie pulmonaire, dernier terme d'une maladie dont la durée est souvent de plusieurs années. » On a signalé récemment, comme complications de la glycosurie, diverses affections pustuleuses de la peau, comme les clous, les anthrax, les érésipèles, les phlegmons, etc. Le docteur Marchal a aussi signalé une espèce de gangrène spontanée que Trousseau rattache à une artérite et à la formation d'un caillot obturateur dans les vaisseaux. Lécorché a observé plusieurs cas de *diabète* accompagnés d'amblyopie et de cataracte. Celle-ci est généralement double et molle; elle n'apparaît que sur la fin de la maladie.

— *Terminaisons*. Quelques médecins ont contesté à tort la guérison définitive du *diabète*. S'il est vrai que la plupart du temps la thérapeutique ne peut que soulager les malades et ralentir la marche de la maladie, il est aussi incontestable qu'on a vu des cas où la guérison a été complète. Malheureusement les malades sont exposés à des rechutes et les récidives sont fréquentes. Le *diabète* est presque toujours une affection chronique; sa marche est ordinairement lente et ses symptômes peuvent longtemps rester stationnaires; mais la maladie rétrograde rarement. Elle a donc une marche continue. Cependant Rayer, en France, et Traube, en Allemagne, ont observé des cas de *diabète intermittent*. Le sucre se montrait dans les urines pendant la digestion et disparaissait dans l'intervalle des repas. Il existe encore des *diabètes* aigus, dans lesquels, sous l'influence d'une cause morale principalement, la glycose apparaît subitement avec intensité dans les urines, et disparaît ensuite tout à coup sous l'influence d'un traitement quelconque. Enfin Claude Bernard et Rayer ont trouvé des *diabètes alternants*, c'est-à-dire se succédant sous forme d'accès avec les symptômes d'une autre maladie, particulièrement avec la goutte et le rhumatisme.

— *Traitement*. Le traitement du *diabète* consiste surtout dans le régime, qu'on doit suivre avec une extrême rigueur. Rollo avait conseillé une alimentation azotée, exclusivement animale, et depuis cette époque tous les médecins en général ont suivi ce précepte. Mais cette nourriture fatigue bientôt les malades et il convient de lui associer quelques végétaux herbacés d'une digestion plus facile que les substances féculentes. Trousseau conseille l'usage des fruits rouges, « et à leur défaut, dit-il, je permets les autres fruits, les poires, les pommes et même le raisin, qui contient une si grande quantité de glycose. » Le même auteur s'élève contre l'abus des alcalis et le régime exclusivement animalisé. Il conseille l'usage du pain de seigle ou de froment pris en petite quantité, et refuse le pain de gluten tant recommandé par Bouchardat. Il administre cependant le bicarbonate de soude huit ou dix jours de suite chaque mois et ordonne les eaux minérales de Vichy ou de Pougues. A ce régime Trousseau ajoute l'hydrothérapie et un grand exercice quotidien. Bouchardat conseille une alimentation contenant le moins possible de matières féculentes, l'usage du pain de gluten, les vins généreux de Bordeaux et de Bourgogne, à la dose de 1 à 2 litres par jour. Il proscrit la bière, les limonades, le lait; ordonne la crème bien pure, le café sans sucre et les sudorifiques, tels que carbonate d'ammoniaque, à la dose de 1 à 2 grammes pris avant le repas. Il ajoute les frictions sèches, aromatiques; les bains alcalins, ferrugineux, salés, de rivière ou de mer; enfin l'exercice est le complément de son traitement. Si les malades sont anémiques, les amers, les ferrugineux et le quinquina sont ordonnés.

On peut consulter sur le *diabète* sucré les ouvrages suivants : Claude Bernard, *Leçons de physiologie expérimentale* (1855, 1 vol. in-8°); Contour, *Du diabète sucré* (thèse de Paris, 1845); Bouillaud, *Dict. de méd. et de chir. prat.*, art. DIABÈTE; Bouchardat, *Mémoires sur le diabète ou glycosurie et son traitement hygiénique*; Mialhe, *Nouvelles recherches sur la cause et le traitement du diabète sucré* (1849, in-8°); Rollo, *Traité du diabète sucré* (an VI, in-8°); Nicolas et Gueudeville, *Recherches et expériences médicales et chimiques sur le diabète ou phthisie sucrée* (1849, in-8°); Dupuytren et Thénard, *Sur le diabète sucré* (*Bullet. de la Soc. de médecine*, 1806); Pharamond, *Description des causes et des effets du diabète* (1829, in-8°); Coste, *Quelques réflexions sur le diabète sucré* (1846, in-8°); Hufeland, *Manuel de médecine pratique* (1848, 1 vol. in-8°); Durand-Fardel, *Lettres médicales sur Vichy* (1855, 1 vol. gr. in-18); Béhier et Hardy, *Traité élémentaire de pathologie interne* (1858, t. I); Levrat-Perroton (thèse de Paris, 1859); Durand-Fardel, *Traité thérapeutique des eaux minérales* (1862, 2e édit.); Leudet, *Recherches chimiques sur l'influence des maladies cérébrales sur la production du diabète sucré* (*Gaz. méd. de Paris*, 1857); Becquerel, *Etudes chimiques sur le diabète et l'albuminurie* (*Monit. des hôpitaux*, 1857); Fischer, *Arch. génér. de médecine* (1862); Luys, *Comptes rendus de la Soc. de biologie* (Paris, 1861, 3e série); Lécorché, *Cataracte diabétique* (*Arch. gén. de médecine*, 1861); Charcot, *Quelques documents concernant l'historique des gangrènes diabétiques* (*Gaz. hebd. de méd. et de chirurgie*, 1861); Trousseau, *Clinique de l'Hôtel-Dieu* (1865, 2e édit., t. II); Marchal (de Calvi), *Recherches sur les accidents diabétiques et essai d'une théorie générale du diabète* (Paris, 1864, 1 vol. de 658 pages).

— II. DIABÈTE NON SUCRÉ. C'est une affection caractérisée par une émission très-abondante d'urines ne contenant aucun principe sucré. Cette maladie, qu'on désigne encore sous le nom de *polyurie* ou de *polydipsie*, n'offre rien de particulier quant à son siége. Quelques-uns pensent que c'est un simple flux rénal, d'autres la rapportent à une névrose de l'estomac, analogue à la boulimie. Dans ce cas l'abondance des urines ne serait que la conséquence de l'ingestion considérable de liquides. Les causes de cette affection sont à peu près inconnues. Le docteur Lacombe indique l'hérédité dans certaines familles; on l'a vue quelquefois se manifester à la suite d'une chute, d'un coup sur la région hépatique et dans le cours de certaines affections cérébrales chroniques. Quelques auteurs en font une variété du *diabète*; ils la désignent sous le nom de *diabète insipide*, *faux diabète*. On rencontre même quelques cas où l'on trouve dans les urines une certaine quantité de glycose. Ce serait alors le vrai *diabète*.

— *Symptômes*. Deux symptômes essentiels caractérisent cette maladie : une soif inextinguible, une sécrétion très-abondante d'urine non sucrée. Ce liquide est clair, limpide, incolore, inodore et insipide; il est quelquefois un peu acide. Sa densité est bien moindre que celle du *diabète* glycosurique; elle varie entre 1,001 et 1,009. La soif est tellement vive qu'il faut parfois plusieurs seaux d'eau pour l'étancher. Trousseau parle d'un de ses malades qui, dans les vingt-quatre heures, absorbait 40 litres de liquide et en rendait 43 d'urine. Ce même malade pouvait, en quelques heures, avaler 20 litres de vin et 1 litre de trois-six sans éprouver les moindres symptômes de l'ivresse. Son appétit était considérablement augmenté. Ce cas cependant est assez rare. Les malades ont la bouche pâteuse, la salive est lentement sécrétée; ils éprouvent un sentiment continuel de sécheresse dans la bouche et dans le pharynx. L'embonpoint et les forces sont généralement conservés, on dirait un état de santé parfaite. La polyurie constitue alors une infirmité très-incommode plutôt qu'une maladie. Cependant les choses ne se passent pas toujours ainsi. Après une durée plus ou moins longue, après des intervalles de guérison et de récidives, le malade finit par tomber dans un état de faiblesse et d'abattement. Des tubercules se développent le plus souvent dans les poumons et la mort arrive comme conséquence de cette longue maladie.

— *Traitement*. Le traitement de la polyurie est encore à trouver, dit Grisolle. Cependant cet auteur prétend avoir procuré à un malade un soulagement notable par l'extrait d'opium. Debout conseille le nitrate de potasse fondu, à la dose de 4 grammes par jour. Trousseau dit avoir presque toujours obtenu d'excellents effets en administrant la valériane à haute dose. L'hydrothérapie est une médication à laquelle on peut encore avoir recours.

—Art vétér. Le *diabète* est encore peu connu chez les animaux; cependant on le rencontre chez les chevaux. L'animal qui en est atteint rend cinq à six fois autant d'urine que dans l'état normal. Les causes éloignées de cette affection sont précisément celles qui sollicitent la sécrétion de l'urine, comme la très-grande quantité de boissons et d'aliments aqueux, l'abus des diurétiques les plus actifs, l'affaiblissement par des travaux excessifs, des déperditions fréquentes, de violents efforts pour entraîner des charges pesantes. Quant aux causes qui agissent moins directement, on peut dire qu'elles exercent d'abord leur influence sur la peau, en supprimant l'action perspiratoire de ce tissu, d'où résulte l'augmentation supplémentaire de l'action sécrétoire des reins. On peut ranger dans cette catégorie le refroidissement subit de la peau au moment où elle est en sueur, l'habitation dans les lieux bas, humides et marécageux, le long séjour des chevaux à l'air libre, dans des marais ou des prairies spongieuses, couvertes d'eau pendant une grande partie de l'année, etc. Cette affection, quelles que soient ses causes, commence tantôt brusquement, d'autres fois d'une manière presque insensible; néanmoins elle est communément précédée de fréquents rapports et d'un grand appétit. A ces phénomènes, qui se continuent plus ou moins pendant le cours de la maladie, se joignent bientôt un sentiment d'ardeur ou de strangulation à la gorge et une soif vive, inextinguible, qui oblige l'animal à boire sans cesse. Les gencives paraissent molles, gonflées, parfois sanguinolentes; la bouche est sèche, l'arrière-gorge est rouge et comme enflammée; les déjections alvines sont rares, peu abondantes, difficiles à expulser, en sorte qu'il y a presque toujours constipation. Mais, en revanche, les organes urinaires sont le siége d'une sécrétion extrêmement abondante, qui semble suppléer les exhalations et les pertes habituelles du corps. En effet, l'animal ne cesse de rendre, notamment pendant la nuit, une quantité considérable d'une urine aqueuse, légère, limpide, presque inodore, et semblable, pour la couleur, à du petit-lait clarifié. Cette évacuation, qui n'est généralement pas douloureuse, égale souvent et surpasse même quelquefois la somme totale des aliments et des boissons ingérées par l'animal. En raison de cette déviation de sécrétion, les autres voies excrétoires cessent presque entièrement l'exercice de leurs fonctions : ainsi la perspiration cutanée est arrêtée ou très-diminuée; la peau est sèche, le poil est sec et piqué, la sécrétion de la salive éprouve une diminution notable. Les autres organes et les diverses fonctions du corps se ressentent ordinairement de cet état, et manifestent d'une manière plus ou moins prononcée le trouble qui les agite. Le pouls n'est vif et accéléré qu'autant que la chaleur et les douleurs intérieures deviennent très-intenses : autrement, et quand l'animal digère bien, le pouls est lent, faible, concentré. La faiblesse et l'abattement se manifestent ensuite; le bas des membres postérieurs s'engorge, l'appétit et les forces finissent par se perdre, et l'anxiété survient : ces derniers phénomènes annoncent souvent la mort du sujet.

Le *diabète* consistant spécialement dans une augmentation d'action des reins, c'est à tout ce qui peut concourir à ralentir l'action de ces organes qu'il faut avoir recours. Il est bon de savoir que les aliments et les boissons toniques modèrent en général l'excrétion de l'urine. Or, quand l'estomac n'est pas irrité, que l'appétit est vif, ainsi que la soif, sans que les digestions en souffrent, on doit prescrire des aliments très-substantiels, tels que les grains, les féveroles, la gerbée de froment peu battue, le sainfoin, la luzerne, le foin provenant des prairies élevées, et l'avoine noire et pesante. Il vaut mieux donner moins de nourriture et la donner plus succulente. Les aliments verts, quelque bons qu'ils soient, le son et les saignées seraient ici contraires, par suite du relâchement qui en résulte; c'est dire que les localités basses et marécageuses ne conviennent nullement, et qu'il importe d'en retirer les chevaux diabétiques, pour les établir dans des lieux élevés et secs, et dans des écuries saines, d'une température douce. Les boissons seront également toniques, données en petite quantité à la fois, et composées d'eau ferrugineuse, d'eau ferrée; à leur défaut, les unes et les autres seront blanchies avec la farine d'orge et de féveroles. Après avoir cherché dans le régime des moyens efficaces, il faut tenter une dérivation sur la peau, par des bains de vapeur souvent répétés et longtemps continués, l'animal étant chaudement couvert jusqu'à terre, de manière à provoquer la sueur, à la suite de laquelle il est extrêmement important d'éviter le refroidissement. Mais le régime n'a plus d'empire quand les organes de la digestion remplissent mal ou ne remplissent qu'incomplètement leurs fonctions, ce qui indique qu'ils sont irrités, et quand l'animal maigrit, parce que l'organisme ne reçoit plus assez de matériaux réparateurs. Tout espoir de sauver l'animal est alors perdu, et le traitement est à peu près indifférent. On voit combien nous avons peu de données sur le traitement du *diabète*, et combien les moyens tirés du régime sont souvent difficiles à appliquer.

DIABÉTIQUE adj. (di-a-bé-ti-ke — rad. *diabète*). Pathol. Qui tient du diabète, qui en est affecté : *Affection* DIABÉTIQUE. *Flux* DIABÉTIQUE. *Malade* DIABÉTIQUE. *L'affection* DIABÉTIQUE *consiste essentiellement dans un défaut d'animalisation des substances alimentaires ingérées*. (Renaud.) *M. Robiquet est parvenu à simplifier la construction du saccharimètre en supprimant toutes les pièces qui ne se rapportent pas à l'analyse du sucre* DIABÉTIQUE. (L. Figuier.)

— Substantiv. Malade atteint de diabète : *Un* DIABÉTIQUE. *Le* DIABÉTIQUE *sera mis à l'usage de la soupe grasse, du pain, du lard, des boudins de sang et de graisse, des viandes faisandées et rances*. (Renaud.)

DIABÉTOMÈTRE s. m. (di-a-bé-to-mè-tre — de *diabète*, et du gr. *metron*, mesure). Méd. Instrument employé pour constater la présence du sucre dans l'urine des diabétiques.

— Encycl. L'action qu'exercent les sucres sur la lumière polarisée a été utilisée depuis longtemps pour l'analyse des urines saccharines, c'est-à-dire des urines des malades affectés de diabète sucré. M. Bouchardat a, le premier, indiqué la marche à suivre et les précautions à prendre pour déterminer la proportion de sucre renfermée dans une urine, en se servant soit du polarimètre de Biot, soit du saccharimètre de M. Soleil. Les résultats auxquels on arrive en suivant ses indications sont très-exacts; aussi sa méthode est-elle généralement adoptée. Cependant les prix élevés des appareils de Biot et de M. Soleil, et, plus encore, la complication de ces instruments, qui doivent servir à une foule d'usages et nécessitent, par le grand nombre des pièces qui les composent, une assez longue manipulation et une certaine habitude, ont empêché leur emploi de se répandre et n'ont pas permis aux médecins et aux physiologistes d'en tirer tout le profit désirable. Dans le but de remédier à ces inconvénients, M. Edmond Robiquet a fait construire, sous le nom de *diabétomètre*, un saccharimètre simplifié, dont l'usage est fort commode et le prix peu élevé. Les principes sur lesquels est fondé cet instrument sont les mêmes que ceux qui ont conduit à l'invention du saccharimètre; il nous suffira donc ici de décrire les pièces qui le constituent pour qu'on puisse apprécier la différence qui existe entre les deux appareils.

Le *diabétomètre* se compose : 1° d'un prisme de Nicol sur lequel on fait arriver un faisceau de rayons lumineux; il sert de polariseur et ne laisse passer que le rayon extraordinaire; 2° d'un tube métallique terminé à ses extrémités par deux plans de glace mobiles qui le ferment hermétiquement, lorsqu'on les applique au moyen de deux bonnettes vissées; ce tube porte à l'intérieur un diaphragme métallique destiné à régulariser le pinceau lumineux polarisé; 3° d'une plaque de quartz à double rotation, composée de deux demi-disques, de la même épaisseur, $7^{mm},060$, et donnant la teinte sensible bleu violacé; 4° d'une pièce cylindrique mobile dans le tube de l'instrument et dont la rotation peut être produite et mesurée au moyen d'une vis à tête graduée; cette pièce renferme à la fois une loupe simple, pour l'observation des images formées par la plaque bi-quartz, et un prisme de Nicol faisant fonction d'analyseur. De plus, on peut fixer en avant du polariseur, au moyen d'une bonnette, une lame de verre vert, lorsqu'on opère à la lumière artificielle. L'instrument est réglé de telle manière que, la loupe étant convenablement placée pour la vue de l'observateur, lorsque le zéro de la vis correspond au point de repère, on aperçoive bien nettement une image circulaire partagée en deux parties égales par une raie noire verticale, et ayant entre ses deux moitiés une égalité de teinte parfaite tirant sur le bleu violacé. Dans ces conditions, pour peu qu'on fasse tourner légèrement la vis et, par conséquent, l'analyseur, l'égalité de teinte des deux moitiés du disque est rompue. Il en est de même si, l'appareil étant au zéro, on introduit dans le tube une solution sucrée; et, dans ce cas, le mouvement qu'il faut faire opérer à l'analyseur pour rétablir l'égalité de teinte est proportionné à la quantité de sucre que renferme la solution. On a gradué la tête de la vis de telle façon qu'une division corresponde à la rotation produite par la présence dans le tube d'une solution renfermant un demi-gramme de sucre de diabète par litre.

Pour doser le sucre renfermé dans une urine au moyen d'un *diabétomètre* réglé comme il vient d'être dit, on mesure 25 cent. cubes de l'urine et on y ajoute 1 cent. cube d'extrait de saturne et 1 cent. cube d'ammoniaque liquide; puis on complète 50 cent. cubes de liquide en ajoutant de l'eau. Après agitation, on filtre à différentes reprises jusqu'à ce que le produit soit limpide. Cette opération est destinée à décolorer l'urine en même temps qu'à la dépouiller des principes albumineux qu'elle renferme. On remplit ensuite exactement le tube central avec le liquide obtenu, en ouvrant alternativement les deux extrémités, afin de faire partir les bulles d'air qui se trouvent souvent retenues par le diaphragme; il doit alors être parfaitement transparent, et le fluide intérieur doit y paraître solidifié d'un seul bloc. Le tube étant replacé, si l'urine à analyser ne renferme pas de sucre, l'égalité de teinte entre les deux côtés de l'image n'a pas cessé d'exister; si, au contraire, elle en renferme, cette égalité n'existe plus, les deux moitiés présentent des couleurs tout à fait différentes, dont la nature varie avec la quantité de sucre. On fait alors disparaître la différence de teinte en tournant la vis; et, lorsque la teinte sensible est rétablie, on lit sur la tête le nombre de divisions qui séparent le zéro du point de repère; ce nombre est celui des grammes que l'urine essayée contient par litre, puisque l'urine a été étendue de son volume d'eau et que chaque degré de la graduation correspond à un demi-gramme.

On ne doit pas oublier, après chaque opération, de nettoyer très-exactement le tube central avec de l'eau aiguisée de vinaigre. Sans cette précaution, on pourrait voir les liquides le troubler, lorsqu'on viendrait plus tard à faire une autre détermination.

DIABLE s. m. (dia-ble — lat. *diabolus*; du gr. *diabolein*, tenter). Démon, esprit malin, mauvais ange, d'après les croyances chrétiennes; mauvais génie en général : DIABLE *d'enfer. Etre possédé du* DIABLE. *Une tentation du* DIABLE. *Invoquer le* DIABLE. *La femme est un mets digne des dieux, quand le* DIABLE *ne l'assaisonne*. (Calderon.) *Jésus-Christ agissait contre le* DIABLE *et détruisait son empire*. (Pasc.) *On ne saurait avoir un peu de bien, que le* DIABLE *ou les hommes ne cherchent à vous l'attraper*. (Regnard.) *J'ai toujours détesté l'ingratitude, et si j'avais des obligations au* DIABLE, *je dirais du bien de ses cornes*. (Volt.) *Si le* DIABLE *sortait de l'enfer pour se battre, il se présenterait aussitôt un Français pour accepter le défi*. (Saint-Foix.) *Le* DIABLE *des nègres est peint blanc : j'aime cette représaille*. (A. d'Houdetot.) *Civa a la même physionomie qu'offre le* DIABLE *dans les croyances du moyen âge*. (A. Maury.) *Par le bien absolu on arrive à Dieu, et par le mal absolu au* DIABLE. (Ch. Bailly.) *Le* DIABLE *est le résultat de tout ce que l'homme connaît de mauvais*. (Ch. Bailly.) *On ne saura jamais les terreurs où, plusieurs siècles durant, le moyen âge vécut toujours en présence du* DIABLE! (Michelet.) *Le P. Bougeant veut que les bêtes ne soient que des* DIABLES. (Flourens.) *Le dévot a plus peur du* DIABLE *qu'il n'adore Dieu*. (Raspail.) *Le* DIABLE *n'aurait guère de prise sur nous, s'il nous présentait les amorces qu'il nous tend sous leur véritable nom*. (A. Karr.) *Le* DIABLE *a coutume d'emporter les âmes qui sont à lui dans une hotte, ainsi que cela peut se voir sur le portail de la cathédrale de Fribourg, en Suisse, où il est figuré avec une tête de porc sur les épaules, un croc à la main et une hotte de chiffonnier sur le dos*. (V. Hugo.) *Le* DIABLE *a de l'esprit; c'est à cause de cela qu'il est le* DIABLE. (V. Hugo.)

> Mais le *diable*, monsieur, n'est jamais endormi.
> DESTOUCHES.

> Et quel objet, enfin, à présenter aux yeux,
> Que le *diable* toujours hurlant contre les cieux!
> BOILEAU.

> Au *diable* même il faut graisser la patte;
> Peut-on savoir où Dieu nous conduira?
> BÉRANGER.

> Ce n'est pas sans raison, marquise trop aimable,
> Que j'envoyai chez vous le *diable* et son portrait;
> Je ne sais s'il vous tenterait,
> Mais vous, vous tenteriez le *diable*.
> BOUFFLERS.

— Fig. Personne très-violente, très-emportée, ou d'une turbulence, d'une pétulance excessive : *C'est un* DIABLE, *un* DIABLE *incarné. Avec son air de douceur, cette femme est un vrai* DIABLE. *C'est un* DIABLE, *un petit* DIABLE *que cet enfant-là!* (Acad.) *A* DIABLE *mâle,* DIABLE *femelle; l'enfer en a de tous les genres*. (Balz.)

> Comme sur les maris accusés de souffrance
> De tout temps votre langue a daubé d'importance,
> Qu'on vous a vu contre eux un *diable* déchaîné,
> Vous devez marcher droit pour n'être point berné.
> MOLIÈRE.

‖ Personne très-habile, très-remarquable en quelque chose : *C'est un* DIABLE *pour la force, pour l'adresse, pour la malice*.

> Une femme d'esprit est un *diable* en intrigue.
> MOLIÈRE.

— Le mot *diable* entre dans quelques formules imprécatoires, exprimant soit un désir qu'il advienne du mal à quelqu'un, soit une sorte de serment avec imprécation sur soi-même en cas de parjure : *Que le* DIABLE *m'emporte, t'emporte! Je veux que le* DIABLE *m'emporte si j'y comprends un mot. Non, le* DIABLE *m'emporte, je n'en savais rien*. (Acad.) *Au* DIABLE *si l'on m'y rattrape!* (Acad.) DIABLE *emporte si j'entends rien en médecine!* (Mol.) *Sonnez, sonnez tant que vous voudrez, du* DIABLE *si l'on vous ouvre*. (F. Soulié.)

> Si je comprends comment on s'y comporte,
> Je veux bien, mes enfants, que le *diable* m'em- [porte.
> BÉRANGER.

> Une femme! un souper! Je consens que le *diable*
> M'emporte, si jamais j'ai souhaité d'avoir
> Rien autre chose avant de me coucher le soir.
> A. DE MUSSET.

> On dit : « Triste comme la porte
> D'une prison; »
> Et je crois, le *diable* m'emporte!
> Qu'on a raison.
> A. DE MUSSET.

— Rem. Le nom du diable — Sa Majesté Infernale méritait bien cet honneur, — entre dans une foule de jurons presque toujours très-expressifs, et c'est surtout le langage des gens de la campagne, des paysans, qui fait les frais de ces locutions. Veut-on exprimer fortement une chose, ce n'est pas au raisonnement que l'on a recours; le diable est pris à témoin, et l'on croit avoir convaincu son interlocuteur dès qu'on lui a dit : *Que le* DIABLE *m'emporte, Que le* DIABLE *m'étrangle, Que le* DIABLE *m'étouffe, Que le* DIABLE *me brûle, Que le* DIABLE *me torde les tripes, si ce que je vous dis-là n'est pas vrai!* C'est surtout sur les champs de foire, où il s'agit presque toujours de marchés à conclure, que la conversation est émaillée de ces expressions ultra-pittoresques. Le paysan est, de son naturel, malin, rusé, et rien ne lui coûte pour vanter sa marchandise. A-t-il une vache, un porc, un cheval à vendre, on lui demande si sa vache est une bonne laitière, si son cheval n'a pas dépassé le jeune âge : c'est alors que les protestations s'accentuent et sortent de sa bouche comme de véritables fusées : *Que le* DIABLE *me brûle si ma vache vous donne une goutte de moins que vingt litres de lait par jour! Que le* DIABLE *me tortille les boyaux si ce poulain-là a une minute de plus que dix-huit mois!*

C'était quelques années après 1830 : cinq ou six jeunes peintres, Parisiens pur sang, travaillaient dans un village de la Bourgogne, où ils avaient été appelés par le Rothschild du lieu pour peindre des fresques bien voyantes sur les murs d'un château qu'il venait de faire construire. De temps en temps, je me trouvais à déjeuner à leur table. Le jour du marché, qui avait lieu le samedi, nos jeunes Flandrins en herbe ne manquaient jamais de se rendre sur le champ de foire, et là ils s'ébattaient et se gaudissaient à entendre les conversations; ils passaient d'un groupe à un autre en se frottant les mains. Une fois la provision faite, ils revenaient à l'auberge et nous nous mettions à table. Alors le DIABLE *me brûle!* le DIABLE *me casse les reins!* le DIABLE *me tortille les boyaux!* le DIABLE *me fricasse!* le DIABLE *me grille!* le DIABLE *me fasse cuire à petit feu!* etc., etc., émaillaient la conversation de la manière la plus originale. C'est une réserve que nos artistes n'ont certainement pas manqué de remporter et de populariser à Paris.

— *Au diable!* Se dit lorsqu'on se rebute, lorsqu'on renonce à faire une chose difficile ou très-pénible : AU DIABLE! *je n'en viendrai jamais à bout*. AU DIABLE! *cela me fatigue trop*. (Acad.) AU DIABLE *les affaires pour ce soir!* (E. Sue.)

> Foin de la vanité! foin des princesses maigres!
> *Au diable* les plats d'or qui portent des fruits [aigres!
> E. AUGIER.

> . . . . *Au diable*
> Le grec et le latin! Je suis insatiable
> De liberté!...
> ROLLAND et DU BOYS.

‖ *Au diable soit, le diable soit de*, ou simplement *au diable*, Sorte de malédiction ou d'imprécation : AU DIABLE SOIT *le bavard!* LE DIABLE SOIT DE *toi!*

> A moins de douze couplets,
> *Au diable* une chansonnette.
> BÉRANGER.

— *Du diable, de tous les diables*, Extrême, excessif : *Un froid* DU DIABLE. *Un vent, une pluie* DE TOUS LES DIABLES. *Une faim* DU DIABLE. *Un tapage* DE TOUS LES DIABLES. ‖ Enragé, endiablé, insupportable : *Quel homme* DU DIABLE! *C'est un enfant* DU DIABLE.

— *Avocat du diable*, Ecclésiastique de la chancellerie romaine, chargé de contester les mérites d'une personne dont on propose la canonisation. ‖ Dans les conférences religieuses, Celui qui soutient la thèse contraire au dogme.

— *Diable de*. Singulier, extrême, ennuyeux, dangereux : *Un* DIABLE DE *temps. Un* DIABLE DE *parent. Quel* DIABLE D'*intérêt prenez-vous à cela? Ayez le temps de me mander si vous vous mettez sur ce* DIABLE DE *Rhône*. (Mme de Sév.)

> Et tu m'oses jouer de ces *diables de* tours?
> MOLIÈRE.

> Cet homme doit chanter sur un *diable de* ton.
> REGNARD.

> Quels *diables de* propos nous tenez-vous donc là?
> GRESSET.

— *Comme un diable, comme un beau diable, comme tous les diables*, Avec emportement, en furieux; extrêmement : *Se démener* COMME UN BEAU DIABLE. *Je viens de débuter à Madrid, où j'ai été hué et sifflé* COMME TOUS LES DIABLES. (Le Sage.) *La justice est sévère* COMME TOUS LES DIABLES. (Mol.) *Je suis bilieux* COMME TOUS LES DIABLES. (Mol.)

> Quand des coquettes surannées
> Ont au cœur d'un jeune homme attaché le grappin,
> Cela tient *comme un diable*; on n'en voit plus [la fin.
> LA CHAUSSÉE.

‖ *Comme diable en miracle* ou *en miracles*, Sans raison, à l'étourdie : *Le personnel entre le cardinal de Noailles et les évêques de La Rochelle et de Luçon ou celui de Gap s'était fourré depuis* COMME DIABLE EN MIRACLES. (St.-Sim.) ‖ Cette locution a vieilli.

— *Le diable et son train*, Un très-grand nombre de choses diverses : *Le digne homme s'était rangé; il mitonnait alors une affaire de contrebande, cigares, étoffes, liquides,* LE DIABLE ET SON TRAIN. (E. Sue.)

— *Pas pour un diable, pour un beau diable*, Pour rien au monde : *Je n'ai qu'elle, et* PAS POUR UN DIABLE *elle ne veut se marier*. (Marmontel.)

— *Diable à quatre*, Personne terrible, redoutable, turbulente : *Un* DIABLE À QUATRE. *Cette femme est un vrai* DIABLE À QUATRE. *Ah! ça, mais ce sont des* DIABLES À QUATRE, *des gens à pendre, que vos mousquetaires!* (Alex. Dum.)

— *Bon diable*, Homme de bonne humeur, de bon caractère, commode à vivre : *C'est un assez* BON DIABLE. ‖ *Méchant diable*, Homme méchant, qui cherche à nuire ou qui est difficile à mener : *Ces écoliers sont de* MÉCHANTS DIABLES.

— *Pauvre diable*, Homme qui est dans la misère : *Un* PAUVRE DIABLE *chargé de famille. Il ne faut pas s'étonner de retrouver un* PAUVRE DIABLE *qu'on a perdu de vue en bonne position à la cour*. (Gér. de Nerval.) *C'est une chose singulière que le progrès : on ne sait pas ce qu'une foule de* PAUVRES DIABLES *s'imposent de privations secrètes pour pouvoir fumer sur le boulevard des cigares à cinq sous*. (A. Karr.) ‖ Homme qui se trouve dans une fâcheuse situation : *Le* PAUVRE DIABLE *ne pouvait remuer ni pieds ni pattes. Qu'importe, après tout, que l'image d'un* PAUVRE DIABLE *qui sera bientôt poussière soit ressemblante ou non?* (Volt.) *On veut que je sois haut justicier; on fait pendre, ou à peu près, de* PAUVRES DIABLES *en mon nom*. (Volt.) *Sur cent personnes qui rendent les derniers devoirs à un* PAUVRE DIABLE *de mort, quatre-vingt-dix-neuf parlent d'affaires et de plaisirs en pleine église*. (Balz.)

— *Grand diable*, Homme de grande taille : *C'était un* GRAND DIABLE *d'homme, bronzé, tanné, pourvu d'une barbe épaisse et courte comme celle d'un lion*. (Cl. Robert.) ‖ Objet extrêmement long : *Vos* GRANDS DIABLES *de bras. L'archevêque vient de faire contre lui un* GRAND DIABLE *de mandement*. (D'Alemb.)

— *Etre possédé du diable*, Dans la croyance catholique, Etre corps et âme au pouvoir d'un démon : *On trouva, dans le procès d'Urbain Grandier, que les religieuses de Loudun* ÉTAIENT *toutes plus ou moins* POSSÉDÉES DU DIABLE. (Aug. Humbert.) ‖ Fig. Etre livré à des passions fougueuses, à une ardeur excessive : *Il faut qu'il* SOIT POSSÉDÉ DU DIABLE *pour se conduire de cette façon*.

— *Avoir le diable au corps*, Etre vif, emporté, passionné : *Il querelle et bat tout le monde, il* A LE DIABLE AU CORPS. (Acad.) *Votre Durance* A *toujours quasi* LE DIABLE AU CORPS. (Mme de Sév.) *Les comédiens* ONT LE DIABLE AU CORPS *de jouer une pièce nouvelle dans un temps où personne ne peut venir à la comédie*. (Volt.) *Rien que la joie journalière de voir monter sa fortune vous* MET LE DIABLE AU CORPS. (L. Laya.) ‖ Avoir beaucoup d'entrain, d'animation : *Voltaire disait que pour jouer la tragédie il faut* AVOIR LE DIABLE AU CORPS. ‖ Faire preuve de beaucoup d'adresse, de courage, de force, de talent ou d'esprit : *Tout ce qu'il fait est prodigieux, je crois qu'il* A LE DIABLE AU CORPS, *il faut qu'il* AIT LE DIABLE AU CORPS. (Acad.)

— *Donner son âme au diable*, Faire un pacte avec le diable, lui céder son âme en échange de biens terrestres : *Pour jouir de nouveau des plaisirs de la jeunesse, Faust* DONNA SON ÂME AU DIABLE. ‖ *Se donner au diable*, Se dit lorsqu'on se donne beaucoup de mal pour réussir : *Je* ME SUIS DONNÉ AU DIABLE *inutilement. Certes, la chose est aisée, il ne faut pas* SE DONNER AU DIABLE *pour la faire*. (Acad.)

> Vous avez fait ce coup sans *vous donner au diable*.
> MOLIÈRE.

— Signifie aussi Se désespérer, s'emporter avec fureur : *Quelle vie! je* ME DONNE AU DIABLE, *mais j'espère que ça finira*. (P.-L. Courier.)

— *Donner, envoyer au diable, à tous les diables, à tous les cinq cents diables*, Maudire, exécrer, renvoyer avec colère : *Je* DONNAI AU DIABLE *tous ces racleurs de crincrins*. EN-VOIE-*moi ça* À TOUS LES DIABLES. *Le paysan* DONNE AU DIABLE *ce bonheur philosophique* (Fourier.)

> Nous *donnerions* tous les hommes *au diable*.
> MOLIÈRE.

> *Envoyer au diable* un époux,
> Cela se dit dans le courroux;
> Mais les femmes, par trop aux hommes accrochées
> Seraient toutes bien empêchées
> Si le diable les prenait tous.
> MOLIÈRE.

— *Aller au diable, à tous les diables, au diable au vert, au diable Vauvert*, Aller fort loin, se perdre, disparaître tout à fait : *Mon chapeau, emporté par le vent, s'en* EST ALLÉ À TOUS LES DIABLES. (Acad.) *Tout* VA AU DIABLE, *mes anges, et moi aussi*. (Volt.)

> Il n'est bouton qui tienne; il faudra, si je veux,
> Que le manteau *s'en aille au diable*.
> LA FONTAINE.

‖ Signifie également Manquer, échouer : *Je crains que mon mariage ne* S'EN AILLE À TOUS LES DIABLES. *L'affaire* S'EN VA AU DIABLE, À TOUS LES DIABLES. (Acad.) ‖ L'expression *Aller au diable Vauvert*, ou *au diable au vert*, comme on dit souvent par corruption, mérite d'être expliquée. Sainte-Foix raconte que, sous le règne de saint Louis, des chartreux, possesseurs à Gentilly d'une très-belle maison qu'ils tenaient de ce prince, mis en appétit par ce cadeau, en vinrent à convoiter le château abandonné de Vauvert, bâti autrefois par le roi Robert dans la rue qu'on nomme aujourd'hui rue d'Enfer, et qu'ils apercevaient de leurs fenêtres. Le demander sans aucune raison valable, c'eût été s'exposer à un refus, même de la part du pieux monarque; les moines préférèrent employer la ruse. A leur commandement, une légion d'esprits peupla le château, dont personne n'osa bientôt plus